

MEMORANDUM UFAPEC 2004

NOS PRIORITES

1. LA LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE

L'école garde un rôle irremplaçable. D'où l'importance de rechercher la réussite scolaire de TOUS. C'est pourquoi la lutte contre l'échec scolaire est la **priorité n° 1 de l'UFAPEC**.

7 CONVICTIONS, *comme hypothèses de travail*

(1) L'efficacité précède l'égalité

L'ampleur des échecs pose le problème de l'efficacité de l'école. L'efficacité existe mais elle est **insuffisante**. L'efficacité accrue de l'école est la meilleure arme contre les inégalités.

(2) Notre utopie : 100% de réussite (= des acquis certifiés à 18 ans)

L'utopie sur l'objectif, non sur les moyens.

(3) Le regard porté sur l'élève est un facteur déterminant de sa réussite scolaire

Le regard, c'est considérer l'enfant par rapport à son besoin et à son potentiel de scolarité, c'est ne pas accepter qu'on ne puisse rien faire. C'est le « parti-pris d'éducabilité ». Tous y ont droit.

(4) Stop aux réformes

L'école a besoin de stabilité pour faire fonctionner ce qui existe. Cela n'exclut pas les mesures correctives ni les mises en œuvre de ce qui a été convenu. Il s'agit de refuser de nouvelles fuites en avant et des initiatives périphériques en-dehors des priorités absolues de l'école. Laissons les gens respirer !

(5) confiance en l'école et en ses enseignants, sans les charger des tâches parentales ni leur refuser les moyens

L'école doit être capable d'autocritique et accepter critiques constructives et les évaluations. L'école ne peut être une bureaucratie.

(6) responsabiliser les parents

C'est une question de cohérence entre leur désir d'enfant et la charge d'éducation

(7) le pouvoir politique doit être le régulateur et non l'opérateur du système scolaire

Il faut mettre un terme aux empiètements continus sur le pédagogique et restreindre les injonctions « d'en haut », en particulier lorsqu'il s'agit de lancer des projets sans considération des moyens.

Il faut également alléger les charges administratives de l'école, surtout au fondamental.

7 CONDITIONS sur le plan du fonctionnement des écoles

« Tout est dans tout » : seul **l'ensemble des mesures** peut contribuer efficacement à la réduction drastique de l'échec en Communauté française et maximiser les chances de réussite de TOUS.

1^E CONDITION D'EFFICACITE

L'école doit avoir du **sens** aux yeux tant de l'élève que de la société → la (re)centrer sur ce en quoi elle est « unique », irremplaçable :

- se centrer sur les **apprentissages** (depuis les savoirs de base jusqu'à l'acquisition des compétences)
- aider l'élève à **structurer** sa pensée et son raisonnement
- apprendre à travailler, « apprendre à apprendre », stimuler sa curiosité...
- l'école est **un lieu sérieux** (n'excluant pas la joie) où **l'effort** nécessaire est justifié par les buts à atteindre ; « *une grande exigence scolaire et l'accompagnement bienveillant de l'élève* » (= **excellence**)
- à l'inverse, éviter de se disperser, malgré toutes les sollicitations dont elle est l'objet.

2^E CONDITION D'EFFICACITE

TOUS les élèves - et leurs parents - doivent avoir une **claire perception** du but de l'école (ce qui devrait aussi accroître leur motivation), de manière à déterminer dans chaque cas l' « **objectif de réussite de l'élève** ». Il faut se demander

- quels sont les **acquis** à atteindre au terme de la scolarité obligatoire et ce qu'ils offrent comme perspectives au delà (type d'études, professions...) ;
- quels **efforts** cette acquisition implique.

Ces acquis peuvent continuer à être **diversifiés** en fonction de l'élève, de ses motivations ... Ce qui importe c'est qu'ils soient atteignables parce que l'école est là pour les faire réussir :

- importance du **regard** porté sur l'élève et du dialogue école famille pour optimiser l'**orientation** en bonne connaissance de cause
- « *l'important n'est pas le diplôme, ce sont les acquis* » La question reste ouverte de savoir à quel moment et sous quelles modalités on diversifie les acquis. Nous ne pensons pas qu'il soit opportun de changer maintenant l'ordonnance du secondaire. Faisons fonctionner le **tronc commun** (en ce compris le 1^{er} degré de base) avant d'envisager de l'étendre
- assurer le **continuum scolaire** de la maternelle à l'enseignement supérieur ou à l'accès au travail
- maintenir les possibilités de réorientation et de rattrapage moyennant les efforts qui seraient requis.

3^E CONDITION D'EFFICACITE

TOUS les élèves en difficulté scolaire doivent faire l'objet d'un **suivi personnalisé** (à nouveau, l'importance du regard porté sur chaque élève) :

- **dépistage précoce** des difficultés = prêter attention dès qu'elles apparaissent, y compris en maternelle
- **accompagnement** personnalisé dont les modalités sont à déterminer par l'équipe éducative en fonction de l'élève et de son objectif de réussite
- **état des lieux sur les pratiques actuelles.**

Pour y parvenir, l'école anti-échecs doit mettre en œuvre à la fois

- un corps enseignant formé à cette détection des difficultés : développer la capacité de diagnostic et la pratique réflexive de l'enseignant (se poser des questions, se remettre en question, se former)
- un encadrement porteur dans le chef de la direction et du projet scolaire
- des espaces de rencontre avec l'élève et ses parents.

La question reste ouverte pour ceux qui nonobstant ces efforts demeurent en échec. Il s'agit alors de revoir l'objectif de réussite sans laisser tomber l'élève. D'où l'importance de la « seconde chance ».

4^E CONDITION D'EFFICACITE

Le rôle de l'école est de faire réussir TOUS ses élèves ¹. C'est l'**objectif de réussite de l'école**, là où certains penseraient qu'il se limite à enseigner le mieux possible, là où d'autres estiment qu'un certain taux d'échecs serait signe d'une école exigeante et donc bonne.

Il est important de développer cette culture de la réussite, de faire **confiance aux équipes de terrain**, là où on connaît le mieux l'élève avec les enseignants tels qu'ils sont. A cet effet, nous préconisons :

- une large **autonomie pédagogique** des écoles → PROJET PEDAGOGIQUE PAR ECOLE
- l'école est le meilleur lieu de **cohérence** pédagogique pour faire réussir ses élèves dans le cadre fixé par les autorités de régulation ² (choix des options, des méthodes pédagogiques et pratiques d'apprentissage, modes d'engagement dans la vie et de transmission des valeurs dans notre société plurielle, ...)
- l'autonomie sera exercée en **équipe** soudée par l'objectif commun de faire réussir : enseignants, éducateurs et direction que nous voulons dégagée des tâches administratives pour se consacrer à l'animation pédagogique ;
- la **diversité des projets pédagogiques**, plus encore que des projets d'établissement dont ils seront naturellement une expression, devrait permettre par régulation interne, de couvrir la totalité des profils et situations d'élèves dans notre communauté française.
- en contrepartie, la mise en place d'une **évaluation externe** dont les résultats connus (selon des modalités propres à en assurer le meilleur usage) permettront de se situer par rapport à des références externes (= objectifs de réussite déterminés par l'autorité publique) :
 - **l'élève** (et ses parents) : où en suis-je par rapport au standard ? si j'échoue, que faut-il ajuster : mon travail, mon objectif, ... ?
 - **l'école** : où en sommes-nous par rapport aux standards de référence et par rapport à la moyenne de résultats des écoles ? si nous faisons moins bien, que faut-il ajuster sur le plan pédagogique ? y a-t-il des facteurs particuliers qui expliquent cette moindre moyenne ? comment fonctionnons-nous ? (réflexion sur la « politique interne » des écoles)
 - **la commission de pilotage** : quelle injonction nécessaire pour redresser la barre ? la persistance de certains échecs appelle-t-elle des mesures spécifiques au niveau du système ?

¹ Cette fonction n'a de sens que si l'élève travaille quitte à l'y aider ou à ajuster son objectif de réussite : il n'y aura **pas de réussite sans effort**. C'est pourquoi le concept d'« obligation de résultat » utilisé par certains est en définitive inapproprié.

² Cette autonomie ne doit pas être exclusive de toute intervention externe, qu'il s'agisse de directives ou d'accompagnements pédagogiques ; elle s'oppose au jacobinisme pédagogique.

Pour être valable, l'évaluation doit être **différenciée**, selon des méthodes à approfondir, afin de pouvoir mieux cerner l'ampleur et la qualité du travail accompli par les équipes enseignantes qui font réussir tous leurs élèves et poussent chacun à se dépasser.

→ le maintien de **l'évaluation interne** (responsabilisation de l'équipe enseignante et bénéfices de l'évaluation formative)

La question reste ouverte pour ceux qui, tout en étant toujours soumis à l'obligation scolaire, restent en échec malgré la mise en œuvre de ce qui précède. Il s'agira pour eux de trouver des alternatives au sein du système scolaire, comme l'enseignement en alternance, afin qu'à 18 ans ils puissent avoir des acquis certifiés.

5^E CONDITION D'EFFICACITE

Pas de laissés pour compte. Il est déjà inacceptable que trop d'écoles se délestent des élèves en échec ou écartent des élèves plus faibles. Assigner à l'école un objectif de réussite ne peut évidemment pas amplifier cette pratique dommageable.

- L'amélioration du **dépistage** et de **l'accompagnement** devraient réduire le nombre d'échecs dont l'ampleur est telle aujourd'hui que toutes les écoles sont concernées ; la **concertation** accrue recherchée entre les écoles devrait permettre aussi à terme de dégager une offre plus complémentaire de projets pédagogiques et de filières d'études.
- La recherche et la mise en œuvre d'**incitants** pour les écoles, qui non seulement les accueillent mais les accompagnent vers une réussite, permettrait de récompenser (et donc évaluer) les parcours de réussite. D'où l'utilité de pouvoir les évaluer.
- Dans l'hypothèse où certains élèves demeureraient exclus, il incombera à l'autorité publique, dans le cadre de son pouvoir régulateur, de susciter, selon des modalités à définir³, des **lieux d'accueil et d'accompagnement** dont le financement serait assuré par prélèvement sur le budget existant avant répartition aux autres écoles.

Plus que pour les conditions précédentes, il s'agit d'une condition d'efficacité à vérifier au niveau du système scolaire.

6^E CONDITION D'EFFICACITE

Favoriser l'école de proximité et faire en sorte que l'école proche soit une « bonne école » au sens où elle assure des conditions égales de réussite aux élèves qui la fréquentent. Cela atténuerait aussi bien les mobilités en termes de transport que les concurrences stériles entre écoles. Cet objectif est particulièrement important pour les quartiers défavorisés : il s'agit de faire de l'école le fer de lance de la rénovation du quartier.

7^E CONDITION D'EFFICACITE

Donner plus à ceux qui ont moins. La situation actuelle de nombreuses écoles qui cumulent populations défavorisées, échecs et violence est telle que sans traitement privilégié elles ne pourraient mettre en œuvre, du moins totalement, ce qui précède alors même qu'elles en ont le plus besoin. Des actions plus larges que sur le seul plan scolaire doivent être menées :

- « PRIORITE A L'EDUCATION » (comme le demandait la Plateforme des Associations de parents en janvier 2003) avec notamment l'intervention des

³ par exemple, fixation d'un cahier de charges donnant lieu à appel d'offres auprès des réseaux existants pour créer des lieux d'accueil ;

- budgets non-scolaires** (emploi, intégration sociale, sécurité, justice, protection de la jeunesse, etc.) pour appuyer politiques globales de redressement
- accentuation des **financements complémentaires** du type discrimination positive ou financement différencié
 - poursuivre le renforcement de la **solidarité active au sein du réseau.**

7 ACTIONS CIBLEES PRIORITAIRES

(1) faire porter l'effort prioritaire sur le *fondamental*

C'est à ce niveau, et dès l'école maternelle, que l'échec prend racine : y investir est le moyen le plus efficace de permettre à tous d'entamer le secondaire avec des chances réelles de réussite.

(2) asseoir la maîtrise par tous du *français*

En accentuant par exemple les politiques du type « primo-arrivants ». Dans les milieux très défavorisés, organiser des cours pour les parents (langue, culture, lecture).

(3) valoriser les filières *techniques et professionnelles*

Et en faire un choix positif débouchant sur l'emploi.

(4) débureaucratiser l'école

Et donc **dégager les directions des tâches administratives** (par une aide ET une simplification des tâches) pour les recentrer sur l'animation du projet pédagogique.

(5) intégrer les *formations continuées* dans les projets pédagogiques

L'école sera demanderesse de formations de qualité pour assurer le maximum de réussite. Mais il faut subordonner les formations aux besoins d'assurer la présence auprès des élèves et dès lors constituer un « volant » de ressources disponibles pour assurer les remplacements et palier les autres absences.

(6) améliorer les *articulations primaire-secondaire et secondaire-supérieur*

(7) développer une approche transversale des *publics défavorisés*

par une **coordination accrue des politiques et des budgets** d'enseignement, d'emploi, d'intégration sociale, de sécurité, de protection de la jeunesse... Investir aujourd'hui, c'est prévenir des dépenses ultérieurement plus lourdes

2. L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

DE L'« UNILINGUISME » AU MULTILINGUISME

L'(in)efficacité de l'apprentissage des langues en Communauté française pose plus que jamais question. La demande des parents et des citoyens en matière de multilinguisme se fait de plus en plus pressante : associations, pétitions, colloques... Les appels se multiplient. La question n'est plus de savoir s'il faut apprendre plusieurs langues, mais comment.

2.2. CONSTATS : *une demande forte*

La consultation menée auprès des parents **confirme l'ampleur de la demande**.

Quant au moment où il faut commencer

L'apprentissage des langues doit commencer **dès que possible**, dans des conditions optimales, soit à partir de 5 ans. Il ne doit pas nécessairement s'agir d'immersion. L'important est de se familiariser avec une autre langue. Le plus tôt sera le mieux.

Quant au choix de(s) langue(s)

Dans l'optique de l'apprentissage à l'école non pas d'une langue étrangère mais de plusieurs, le premier choix des parents pour la seconde langue apprise se porterait sur le **néerlandais**. Un choix **« raisonnable »** avant tout : nous vivons dans un pays bilingue (trilingue même) et la maîtrise de la langue du voisin est indispensable à la recherche d'emploi.

Le choix de l'**anglais** comme seconde langue demeurerait bien sûr important. Il n'a d'ailleurs pas besoin de longue justification, encore moins si l'on interrogeait les jeunes eux-mêmes.

Quant au mode d'apprentissage

Deux modes d'apprentissage des langues ont clairement été plébiscités par les parents : l'**immersion** et les **échanges linguistiques**. Dans les deux cas, il s'agit bien pour le jeune d'« être dans le bain ».

Les autres méthodes, dont les **cours classiques**, n'ont pas pour autant subi de rejet. Les parents sont en attente d'améliorations, surtout quant à la **pratique** des langues apprises.

2.3. COMMENT Y REPONDRE ? *7 principes, 7 pistes d'action*

En matière d'apprentissage des langues, il n'existe pas de solution « toute faite ». De nouvelles approches sont expérimentées, certaines ont même déjà fait leurs preuves. Elles ouvrent des voies prometteuses mais il convient de ne pas s'y précipiter sans quelques principes et précautions préalables.

Sept principes

(1) intensifier l'apprentissage

Une nécessité absolue pour les parents : renforcer la formation et « faire plus de langues » au sens large.

(2) amener TOUS les élèves à la connaissance élémentaire d'au moins une langue, idéalement deux⁴

Une attention particulière doit être réservée aux filières professionnelles dont certaines options ne proposent aucune formation en langues, ainsi qu'aux populations d'origine immigrée ne maîtrisant pas le français. L'effort à fournir doit porter tant sur le mode d'apprentissage choisi que sur le renforcement de ce dernier. Les coûts des activités ou outils mis à la disposition des élèves ne peuvent en aucun cas être le motif d'une quelconque discrimination ou exclusion.

(3) favoriser au maximum le multilinguisme et dépasser les choix du type « néerlandais ou anglais »

Un nouveau défi serait donc d'élargir l'offre des langues. Il ne s'agit pas ici de proposer le russe, le portugais, l'italien, l'arabe ou le japonais dans l'ensemble des établissements. Mais pourquoi ne pas permettre à un certain nombre d'entre eux de développer leur projet pédagogique dans le sens d'un apprentissage multiple des langues ?

(4) garantir la diversité des approches

Généraliser un mode unique d'apprentissage à tous les élèves n'a pas de sens. La diversité des approches pédagogiques doit être garantie et accessible à l'ensemble des publics scolaires.

(5) améliorer le continuum pédagogique

Pour donner plus de cohérence au parcours de l'élève, il est indispensable de mettre en place davantage de **concertation** entre les enseignants d'un même niveau et surtout entre ceux du primaire et du secondaire. Le travail en équipe pédagogique est essentiel. Il trouve son fondement dans le projet pédagogique de l'école.

(6) donner à l'élève l'opportunité de pratiquer la langue étudiée

L'apprentissage des langues (plus encore que de toute autre discipline) nécessite une mise en pratique régulière. Sans cet exercice, l'élève ne peut enraciner ses acquis à long terme, pas plus qu'il ne peut appréhender le sens ou l'utilité des efforts qu'on lui demande d'accomplir.

(7) veiller au réalisme des mesures engagées

Comme trop souvent en matière d'enseignement, il y a trop d'écart entre les objectifs affichés et les moyens disponibles, ce qui ne peut qu'alimenter frustrations et scepticisme. Pour mettre en adéquation objectifs et moyens, il faudra « voir plus large » et sortir du cadre strictement scolaire : l'apprentissage des langues relève par exemple tout autant des politiques de l'emploi, qu'elles soient de compétences régionales ou fédérales.

Sept pistes

(1) repenser le timing de l'apprentissage des langues :

L'enfant doit être initié à la diversité des langues et des cultures le plus tôt possible, idéalement dès la 3^e maternelle et en tout cas avant la 5^e primaire. Et si le moment du démarrage peut varier, l'essentiel est en tout cas d'assurer le continuum pédagogique une fois entamé le parcours.

(2) éviter les saupoudrages

Dans le cadre d'un apprentissage plus précoce, des questions se posent quant au rapport entre l'efficacité et les coûts des cours tels qu'ils sont actuellement organisés dans

⁴ Il ne nous revient pas ici de déterminer les critères minimaux de cette connaissance élémentaire. Les acquis de base devraient au moins permettre une pratique usuelle de la langue apprise.

l'enseignement fondamental. Ainsi, si on ne peut y consacrer davantage de moyens, des formules alternatives d'éveil aux langues, par des enseignants formés et outillés, s'avèreraient probablement plus « rentables » à long terme.

(3) poursuivre le renforcement de l'apprentissage ordinaire tel que mené dans beaucoup d'école

La compétence des enseignants en charge des cours de langues n'est en aucune façon remise en question par les parents. Il s'agit pour plus d'efficacité :

- de repenser l'**organisation** des cours de langues « ordinaires » : moins d'élèves par classe, flexibilité du nombre de périodes, regroupement de celles-ci pour bénéficier de plages plus longues, répartition des élèves au sein de groupes de niveau organisés par degré d'enseignement matériel audiovisuel et interactif, etc.
- de repenser le **contenu** des cours de langues : une pédagogie plus active permettrait davantage d'exercices ludiques de mises en situation et rendrait à la langue apprise son statut d'outil de communication.

(4) favoriser les projets fiables d'immersion (dont l'école aura la responsabilité de la réussite)

Améliorer l'offre d'immersion pour tous les publics est indispensable, mais sans pour autant la généraliser. Il convient en effet de veiller à l'aboutissement de la réflexion au sein des établissements demandeurs (précautions à prendre relativement à l'adhésion de toute l'équipe éducative, au continuum pédagogique, à l'appui de la langue maternelle en famille, suivi des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle).

(5) accompagner les familles

Les écoles et les associations de parents devraient spontanément fournir à toutes les familles une meilleure information sur les outils et les activités à leur disposition au sein et/ou en-dehors de l'école. Un accompagnement « personnalisé » dans le choix de la langue et de l'approche pédagogique serait en outre préférable, un effort particulier devant être fourni pour toucher les familles les plus « éloignées » de la culture scolaire.

(6) ajuster les cadres légaux et réglementaires et « libérer l'initiative »

La pénurie et les lourdeurs administratives inhérentes à l'institution scolaire et aux lois linguistiques constituent deux difficultés structurelles majeures. Poursuivre et accentuer la simplification des démarches administratives liées à l'engagement d'enseignants *native speakers* ou issus du privé devient de plus en plus urgent.

Veiller à ce que les politiques, les réseaux et les écoles voisines ne mettent pas d'obstacles aux initiatives des écoles dynamiques constitue une autre demande forte.

(7) instaurer une certification séparée pour l'apprentissage des langues

Ne faudrait-il pas enfin permettre l'accès à la certification des élèves qui resteraient en situation d'échec linguistique mais ayant cependant atteint l'ensemble des autres compétences et savoirs requis ? En instaurant cette certification spécifique et séparée pour l'apprentissage des langues, l'objectif est toujours de favoriser et valoriser cet apprentissage dans le cursus scolaire, mais sans pour autant pénaliser les élèves n'ayant pas atteint une maîtrise suffisante de la langue cible, notamment pour ceux dont le français n'est pas la langue maternelle (population en forte augmentation dans notre communauté). Le danger de « laisser tomber » les langues que présenterait cette mesure nous paraît moindre dans le cadre plus porteur que l'on connaît aujourd'hui en faveur des langues.

Il y aura bien sûr lieu de poursuivre les consultations parentales afin d'affiner ces choix et priorités.

L'école n'est pas seule !

L'apprentissage des langues dépasse évidemment le stricte cadre scolaire. Les **médias** sont à ce titre des vecteurs non-négligeables, la télévision en particulier. Il revient donc aux autorités compétentes de mettre en adéquation les **politiques audio-visuelles** menées en Communauté française et les objectifs affichés en matière de multilinguisme. Afin d'exploiter mieux le potentiel des médias en matière de soutien à la pratique des langues, des choix doivent être assumés, comme par exemple celui de privilégier le sous-titrage des interventions en langues étrangères (plutôt que doublage) dans les journaux télévisés, les documentaires et les fictions.

* * *

Rappelons simplement mais fermement que si les résultats de la consultation confirment les attentes des parents pour l'amélioration de l'apprentissage des langues durant la scolarité obligatoire, nous n'accroîtrons pas l'efficacité sans davantage d'**audace**. Car au-delà des résistances, il s'agira surtout d'oser...
Oser repenser le modèle d'enseignement des langues.
Oser accueillir positivement les initiatives émanant des écoles.
Oser les collaborations et les échanges d'expériences.

3. LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

La violence est un phénomène de société et l'école n'y échappe pas. L'objectif est clair : **rétablir un climat serein** propice au travail et à l'apprentissage, en partant des expériences positives menées à l'initiative des écoles.

LES CONSTATS

Quelle ampleur ?

25% des parents ont eu un enfant impliqué dans un acte de violence. L'enseignement secondaire est le plus touché, surtout les filières techniques et professionnelles.

Quelle nature ?

La violence scolaire frappe les élèves comme les équipes éducatives, sous des formes explicites mais aussi plus larvées. L'institution scolaire peut par elle-même être source de violence : imposition des contraintes scolaires, climat pédagogique dévalorisant à la source de décrochages, d'échecs ou de rejets, manque d'empathie face aux difficultés familiales ou aux problèmes de santé de certains élèves.

Quelle réponse ?

L'école sanctionne d'abord mais elle sensibilise aussi, surtout dans l'enseignement primaire. Si l'école traite le problème de manière individuelle, une approche plus collective fait encore souvent défaut.

COMMENT Y REPONDRE ? 3 pistes d'action

L'école ne peut se contenter de se présenter comme une victime de la violence. Elle doit également être un acteur de la lutte contre celle-ci, en commençant par mieux cerner en quoi elle peut elle-même être génératrice de violence. Pour y parvenir, trois principes devront régir nos actions : respect, rigueur et dialogue.

Le respect

Le respect ne va pas de soi. L'enfant doit y être sensibilisé **dès le plus jeune âge**, à la maison bien sûr, mais aussi à l'école. Respect dans les paroles, dans les comportements et les attitudes. Respect de tous envers tous.

La rigueur et la discipline

Les **règles** doivent être claires, connues de tous et respectées par tous. Tout acte de violence appelle donc **sanction et réparation**, quel qu'en soit l'auteur. La restauration de l'autorité de la direction et l'amélioration de l'**encadrement** (en quantité et en qualité) sont indispensables. Les résultats de la consultation confirment l'attente des parents en termes de maintien de la discipline. Mais il ne s'agit pas seulement de sévir : les parents sont demandeurs d'un personnel davantage présent et **mieux formé** à la prévention et la gestion de la violence.

En parler, se parler

Ni tabou, ni rumeur. Oser la **transparence** en matière de violence scolaire s'avère souvent délicat dans le contexte actuel de concurrence. L'information objective et systématique des familles est clairement insuffisante.

Pour offrir aux victimes de violences un accueil adéquat, une **structure d'écoute** spécifique devrait être mise en place dans chaque école, avec la présence systématique d'une **personne relais** (parent, enseignant, éducateur, psychologue).

Favoriser la **médiation** est également indispensable. « *Les mots pour lutter contre les maux* ».

Les **associations de parents** et les **conseils de participation** - espaces privilégiés du dialogue et du partenariat école-famille - ont un rôle important à jouer dans une approche plus collective de la violence scolaire, notamment en termes de prévention. Le **décloisonnement de l'école** permettrait enfin d'agir sur et avec le milieu de vie. L'environnement est un facteur déterminant de la violence scolaire. Une fois de plus, les solutions envisageables dépassent le strict cadre scolaire : embellissement des quartiers, aménagement du territoire, amélioration des politiques de logement, promotion des activités culturelles et sportives, collaboration avec les mouvements associatifs, avec la police et les autorités judiciaires,... mais surtout travail associant le public visé..

* * *

Dans la lutte contre la violence, l'école est **un levier du changement** : elle n'est pas condamnée à l'impuissance. L'école n'est pas qu'un réceptacle. Ce qui s'y joue peut aussi bien contribuer à diminuer qu'à augmenter les mécanismes d'exclusion et d'injustice qui lui préexistent ou la côtoient. L'avenir de nos écoles est l'affaire de tous : chacun doit engager sa responsabilité, et non plus se considérer comme une victime d'un système qui le dépasse.

C'est pourquoi toute action de lutte contre la violence au sein même de l'école doit s'accompagner d'une **responsabilisation des adultes** où qu'ils soient. Les résultats de la consultation mettent effectivement en cause l'éducation donnée aux enfants par les parents. S'en tenir uniquement aux murs de l'école, c'est risquer que le travail accompli soit démantelé à l'extérieur.

Un aspect de la lutte contre la violence est aussi **l'aménagement de locaux et d'infrastructures propres et bien entretenues**. Des bâtiments délabrés sont un facteur aggravant de la violence.